RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2019/1587 DE LA COMMISSION

du 24 septembre 2019

interdisant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages conformément au règlement (CE) nº 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ([1]), et notamment son article 4, paragraphe 6, points a) et b),

considérant ce qui suit:

(1) L'objectif du règlement (CE) nº 338/97 est de protéger les espèces de faune et de flore sauvages et d'assurer leur conservation en contrôlant le commerce des espèces animales et végétales inscrites à ses annexes. La Commission peut mettre en œuvre ledit règlement en imposant des restrictions à l'introduction de spécimens de certaines espèces dans l'Union.

(2) La liste actuelle des espèces dont l'introduction dans l'Union est interdite a été établie en octobre 2017 par le règlement d'exécution (UE) 2017/1915 de la Commission ([2]).

(3) Au vu des recommandations pertinentes formulées par le comité permanent de la CITES lors de ses 69e et 70e sessions ([3]), et sur la base de rapports préparés pour le groupe d'examen scientifique de l'Union européenne ([4]), ledit groupe a conclu que l'état de conservation de certaines autres espèces inscrites à l'annexe B du règlement (CE) nº 338/97 serait gravement menacé si leur introduction dans l'Union à partir de certains pays d'origine n'était pas interdite. ([5]) Par conséquent, il y a lieu d'interdire l'introduction dans l'Union de spécimens des espèces suivantes:

— *Pericopsis elata* de Côte d'Ivoire,

— *Prunus africana* de Guinée équatoriale.

(4) Compte tenu de la sécession du Soudan du Sud du Soudan le 9 juillet 2011 et de son admission en tant que nouvel État membre par l'Assemblée générale des Nations unies du 14 juillet 2011, il convient également, afin de maintenir les dispositions déjà en vigueur à l'égard de l'État prédécesseur, d'interdire l'introduction dans l'Union de spécimens des espèces suivantes:

— *Torgos tracheliotus* du Soudan du Sud.

([1]) JO L 61 du 3.3.1997, p. 1.
([2]) Règlement d'exécution (UE) 2017/1915 de la Commission du 19 octobre 2017 interdisant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages (JO L 271 du 20.10.2017, p. 7).
([3]) Mise en œuvre de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) sur l'étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'annexe II — Recommandations du comité permanent, Genève, 6 mai 2019, disponible à l'adresse: https://cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif-2019-027.pdf
([4]) Rapport technique nº 79/4/2/1 de mai 2017 sur les amendements aux avis du GES: «Including an overview of opinions for wildsourced Annex A species and opinions for former countries/territories»; Rapport technique nº 80/4/2/2 d'août 2017 sur le réexamen des sous-espèces *Ovis* de la liste CITES en Ouzbékistan: «Evaluating the EU import suspension for *Ovis vignei bocharíensis*»; Rapport technique nº 82/4/2/2 de janvier 2018 relatif à la comparaison des décisions de l'Union européenne et des décisions élaborées lors de la 69e session du comité permanent de la CITES, dans le cadre de l'étude du commerce important; Rapport technique nº 85/4/2/3 de novembre 2018 relatif à la comparaison des décisions de l'Union européenne et des décisions élaborées lors de la 70e session du comité permanent de la CITES.
([5]) Des résumés des sessions du CES sont disponibles à l'adresse suivante: https://circabc.europa.eu/w/browse/b46ce9b8-0fe6-4aab-b420-0c31527ad866

(5) Au vu d'autres recommandations formulées par le comité permanent de la CITES lors de ses 69e et 70e sessions, et sur la base de rapports préparés pour le groupe d'examen scientifique ([6]), ledit groupe a également conclu qu'il n'était plus nécessaire d'interdire l'introduction dans l'Union de spécimens des espèces suivantes:

— *Hippopotamus amphibius, Stangeriaceae* spp. et *Zamiaceae* spp. du Mozambique,

— *Balearica regulorum* et *Agapornis fischeri* de Tanzanie,

— *Poicephalus fuscicollis* du Mali,

— *Phelsuma breviceps* et *Phelsuma standingi* de Madagascar,

— *Naja atra, Naja kaouthia, Naja siamensis, Cuora galbinifrons, Heosemys annandalii* et *Heosemys grandis* du Laos,

— *Stigmochelys pardalis* de la République démocratique du Congo,

— *Hippocampus kuda* du Viêt Nam,

— *Pandinus roeseli* ([7]) du Bénin, du Ghana et du Togo,

— *Acanthastrea hemprichii, Favites halicora* et *Platygyra sinensis* des Tonga.

(6) Le groupe d'examen scientifique a en outre conclu que, sur la base des dernières informations disponibles sur la nomenclature, le nom de l'espèce *Ovis vignei bocharіensis* devrait être modifié en *Ovis aries cycloceros*. Cette modification de la nomenclature n'a pas d'incidence sur le champ d'application de la suspension déjà en vigueur.

(7) Le groupe d'examen scientifique a finalement conclu que, sur la base des informations disponibles les plus récentes, il y a lieu de modifier l'interdiction de l'introduction dans l'Union de spécimens de la famille des *Cycadaceae* en provenance du Mozambique de manière à ce qu'elle se réfère uniquement aux spécimens de l'espèce *Cycas thouarsii* de cette famille.

(8) Compte tenu des conclusions du groupe d'examen scientifique et — dans le cas des combinaisons espèce/pays visées au considérant 3 ci-dessus — après consultation des pays d'origine concernés dans le cadre du comité permanent de la CITES, il convient de mettre à jour la liste des espèces dont l'introduction dans l'Union est interdite et, à des fins de clarté, de remplacer le règlement d'exécution (UE) 2017/1915 de la Commission.

(9) Les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité du commerce des espèces de faune et de flore sauvages, institué en application de l'article 18 du règlement,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'introduction dans l'Union de spécimens des espèces de faune et de flore sauvages énumérées à l'annexe du présent règlement est interdite à partir des pays d'origine indiqués dans ladite annexe.

Article 2

Le règlement d'exécution (UE) 2017/1915 est abrogé.

Les références au règlement d'exécution abrogé s'entendent comme faites au présent règlement.

([6]) Rapport technique no 82/4/2/2 de janvier 2018 relatif à la comparaison des décisions de l'Union européenne et des décisions élaborées lors de la 69e session du comité permanent de la CITES, dans le cadre de l'examen du commerce important; Rapport technique no 85/4/2/3 de novembre 2018 relatif à la comparaison des décisions de l'Union européenne et des décisions élaborées lors de la 70e session du comité permanent de la CITES.

([7]) La suspension s'appliquant à l'origine au *Pandinus imperator*, dont *Pandinus roeseli* a été distingué en 2017, à la suite de changements taxinomiques adoptés lors de la 17e réunion de la conférence des parties à la CITES.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2019.

Par la Commission

Le président

Jean-Claude JUNCKER

ANNEXE

(1) Spécimens des espèces inscrites à l'annexe A du règlement (CE) nº 338/97 dont l'introduction dans l'Union est interdite

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
FAUNE				
CHORDATA				
MAMMALIA				
ARTIODACTYLA				
Bovidae				
Capra falconeri	Sauvage	Trophées de chasse	Ouzbékistan	a)
CARNIVORA				
Canidae				
Canis lupus	Sauvage	Trophées de chasse	Biélorussie, Mongolie, Tadjikistan, Turquie	a)
Ursidae				
Ursus arctos	Sauvage	Trophées de chasse	Canada (Colombie-britannique), Kazakhstan	a)
Ursus thibetanus	Sauvage	Trophées de chasse	Russie	a)
PROBOSCIDEA				
Elephantidae				
Loxodonta Africana	Sauvage	Trophées de chasse	Cameroun	a)

(2) Spécimens des espèces inscrites à l'annexe B du règlement (CE) nº 338/97 dont l'introduction dans l'Union est interdite

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
FAUNE				
CHORDATA				
MAMMALIA				
ARTIODACTYLA				
Bovidae				
Ovis aries cycloceros	Sauvage	Tous	Ouzbékistan	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Cervidae				
Cervus elaphus bactrianus	Sauvage	Tous	Ouzbékistan	b)
Moschidae				
Moschus moschiferus	Sauvage	Tous	Russie	b)
CARNIVORA				
Eupleridae				
Cryptoprocta ferox	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Felidae				
Panthera leo	Sauvage	Tous	Éthiopie	b)
Profelis aurata	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Odobenidae				
Odobenus rosmarus	Sauvage	Tous	Groenland	b)
PRIMATES				
Cercopithecidae				
Cercopithecus dryas	Sauvage	Tous	République démocratique du Congo	b)
Macaca fascicularis	Sauvage	Tous	Laos	b)
Piliocolobus badius (synonyme *Colobus badius*)	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Pitheciidae				
Chiropotes chiropotes	Sauvage	Tous	Guyana	b)
AVES				
CICONIIFORMES				
Balaenicipitidae				
Balaeniceps rex	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
FALCONIFORMES				
Accipitridae				
Accipiter erythropus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Accipiter melanoleucus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Accipiter ovampensis	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Aquila rapax	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Aviceda cuculoides	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Gyps africanus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Gyps bengalensis	Sauvage	Tous	Afghanistan, Inde	b)
Gyps indicus	Sauvage	Tous	Afghanistan, Inde	b)
Gyps rueppellii	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Gyps tenuirostris	Sauvage	Tous	Inde	b)
Hieraaetus ayresii	Sauvage	Tous	Cameroun, Guinée, Togo	b)
Hieraaetus spilogaster	Sauvage	Tous	Guinée, Togo	b)
Lophaetus occipitalis	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Macheiramphus alcinus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Polemaetus bellicosus	Sauvage	Tous	Cameroun, Guinée, Tanzanie, Togo	b)
Spizaetus africanus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Stephanoaetus coronatus	Sauvage	Tous	Côte d'Ivoire, Guinée, Tanzanie, Togo	b)
Terathopius ecaudatus	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Torgos tracheliotus	Sauvage	Tous	Cameroun, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie	b)
Trigonoceps occipitalis	Sauvage	Tous	Côte d'Ivoire, Guinée	b)
Urotriorchis macrourus	Sauvage	Tous	Guinée	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Falconidae				
Falco chicquera	Sauvage	Tous	Guinée, Togo	b)
Sagittariidae				
Sagittarius serpentarius	Sauvage	Tous	Cameroun, Guinée, Tanzanie, Togo	b)
GRUIFORMES				
Gruidae				
Balearica pavonina	Sauvage	Tous	Guinée, Mali, Soudan du Sud, Soudan	b)
Balearica regulorum	Sauvage	Tous	Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Kenya, République démocratique du Congo, Zambie, Zimbabwe	b)
Bugeranus carunculatus	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
PSITTACIFORMES				
Psittacidae				
Agapornis pullarius	Sauvage	Tous	Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, République démocratique du Congo, Togo	b)
Coracopsis vasa	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Deroptyus accipitrinus	Sauvage	Tous	Suriname	b)
Poicephalus fuscicollis	Sauvage	Tous	Côte d'Ivoire, Guinée, République démocratique du Congo, Togo	b)
Poicephalus gulielmi	Sauvage	Tous	Cameroun, Congo, Guinée	b)
Pyrrhura caeruleiceps	Sauvage	Tous	Colombie	b)
Pyrrhura pfrimeri	Sauvage	Tous	Brésil	b)
Pyrrhura subandina	Sauvage	Tous	Colombie	b)
STRIGIFORMES				
Strigidae				
Asio capensis	Sauvage	Tous	Guinée	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Bubo lacteus	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Bubo poensis	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Glaucidium capense	Sauvage	Tous	Rwanda	b)
Glaucidium perlatum	Sauvage	Tous	Cameroun, Guinée	b)
Ptilopsis leucotis	Sauvage	Tous	Guinée	b)
Scotopelia bouvieri	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Scotopelia peli	Sauvage	Tous	Guinée	b)
REPTILIA				
SAURIA				
Agamidae				
Uromastyx dispar	Sauvage	Tous	Mali, Soudan	b)
Uromastyx geyri	Sauvage	Tous	Mali, Niger	b)
Chamaeleonidae				
Brookesia decaryi	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Chamaeleo africanus	Sauvage	Tous	Niger	b)
Chamaeleo gracilis	Sauvage	Tous	Bénin, Ghana	b)
	Élevage en ranch	Tous	Bénin	b)
Chamaeleo senegalensis	Sauvage	Tous	Bénin, Ghana, Togo	b)
	Élevage en ranch	Longueur museau-cloaque supérieure à 6 cm	Bénin, Togo	b)
Furcifer labordi	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Kinyongia fischeri	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Kinyongia tavetana	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Trioceros camerunensis	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Trioceros deremensis	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Trioceros feae	Sauvage	Tous	Guinée équatoriale	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Trioceros fuelleborni	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Trioceros montium	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Trioceros perreti	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Trioceros quadricornis	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Trioceros serratus	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Trioceros werneri	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Trioceros wiedersheimi	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Cordylidae				
Cordylus rhodesianus	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Cordylus tropidosternum	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Cordylus vittifer	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Smaug mossambicus	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Gekkonidae				
Phelsuma borai	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Phelsuma gouldi	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Phelsuma hoeschi	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Phelsuma ravenalla	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Scincidae				
Corucia zebrata	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)
Varanidae				
Varanus albigularis	Sauvage	Tous	Tanzanie	b)
Varanus beccarii	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Varanus dumerilii	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Varanus exanthematicus	Sauvage	Tous	Bénin, Togo	b)
	Élevage en ranch	D'une longueur totale supérieure à 35 cm	Bénin, Togo	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Varanus jobiensis (synonyme *V. karlschmidti*)	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Varanus niloticus	Sauvage	Tous	Bénin, Togo	b)
	Élevage en ranch	D'une longueur totale supérieure à 35 cm	Bénin	b)
	Élevage en ranch	Tous	Togo	b)
Varanus ornatus	Sauvage	Tous	Togo	b)
	Élevage en ranch	Tous	Togo	b)
Varanus salvadorii	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Varanus spinulosus	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)
SERPENTES				
Boidae				
Calabaria reinhardtii	Sauvage	Tous	Togo	b)
	Élevage en ranch	Tous	Bénin, Togo	b)
Candoia carinata	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Pythonidae				
Liasis fuscus	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Morelia boeleni	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Python bivittatus	Sauvage	Tous	Chine	b)
Python molurus	Sauvage	Tous	Chine	b)
Python regius	Sauvage	Tous	Bénin, Guinée	b)
TESTUDINES				
Emydidae				
Chrysemys picta	Tous	Vivants	Tous	d)
Geoemydidae				
Cuora amboinensis	Sauvage	Tous	Indonésie, Malaisie	b)
Cuora bourreti	Sauvage	Tous	Laos	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Cuora galbinifrons	Sauvage	Tous	Chine	b)
Heosemys spinosa	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Leucocephalon yuwonoi	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Malayemis subtrijuga	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Notochelys platynota	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Siebenrockiella crassicollis	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Podocnemididae				
Erymnochelys madagascariensis	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Peltocephalus dumerilianus	Sauvage	Tous	Guyana	b)
Podocnemis unifilis	Sauvage	Tous	Suriname	b)
Testudinidae				
Centrochelys sulcata	Élevage en ranch	Tous	Bénin, Togo	b)
Indotestudo forstenii	Sauvage	Tous	Tous	b)
Indotestudo travancorica	Sauvage	Tous	Tous	b)
Kinixys erosa	Sauvage	Tous	République démocratique du Congo, Togo	b)
Kinixys homeana	Sauvage	Tous	Bénin, Ghana, Togo	b)
	Élevage en ranch	Tous	Bénin	b)
	Élevage en ranch	D'une longueur céphalothoracique supérieure à 8 cm	Togo	b)
Kinixys nogueyi	Sauvage	Tous	Bénin, Ghana	b)
	Élevage en ranch	D'une longueur céphalothoracique supérieure à 5 cm	Bénin	b)
Kinixys spekii	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Kinixys zombensis	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Manouria emys	Sauvage	Tous	Indonésie	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Manouria impressa	Sauvage	Tous	Viêt Nam	b)
Stigmochelys pardalis	Sauvage	Tous	Ouganda	b)
Testudo horsfieldii	Sauvage	Tous	Kazakhstan	b)
Trionychidae				
Amyda cartilaginea	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Pelochelys cantorii	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
AMPHIBIA				
ANURA				
Conrauidae				
Conraua goliath	Sauvage	Tous	Cameroun	b)
Dendrobatidae				
Hyloxalus azureiventris	Sauvage	Tous	Pérou	b)
Ranitomeya variabilis	Sauvage	Tous	Pérou	b)
Ranitomeya ventrimaculata	Sauvage	Tous	Pérou	b)
Mantellidae				
Mantella aurantiaca	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Mantella cowani	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Mantella crocea	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Mantella pulchra	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Mantella viridis	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Microhylidae				
Scaphiophryne gottlebei	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
ACTINOPTERI				
PERCIFORMES				
Labridae				
Cheilinus undulatus	Sauvage	Tous	Indonésie	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
SYNGNATHIFORMES				
Syngnathidae				
Hippocampus algiricus	Sauvage	Tous	Guinée, Sénégal	b)
Hippocampus barbouri	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Hippocampus comes	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Hippocampus erectus	Sauvage	Tous	Brésil	b)
Hippocampus histrix	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Hippocampus kelloggi	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Hippocampus kuda	Sauvage	Tous	Indonésie, Chine	b)
Hippocampus spinosissimus	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
ARTHROPODA				
ARACHNIDA				
SCORPIONES				
Scorpionidae				
Pandinus imperator	Sauvage	Tous	Bénin, Ghana, Togo	b)
	Élevage en ranch	Tous	Bénin, Ghana, Togo	b)
INSECTA				
LEPIDOPTERA				
Papilionidae				
Ornithoptera croesus	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Ornithoptera priamus	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)
	Élevage en ranch	Tous	Îles Salomon	b)
Ornithoptera victoriae	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)
	Élevage en ranch	Tous	Îles Salomon	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
MOLLUSCA				
BIVALVIA				
VENEROIDA				
Tridacnidae				
Hippopus hippopus	Sauvage	Tous	Tonga, Vanuatu, Viêt Nam	b)
Tridacna crocea	Sauvage	Tous	Cambodge, Fidji, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu, Viêt Nam	b)
Tridacna derasa	Sauvage	Tous	Fidji, Îles Salomon, Palaos, Tonga, Vanuatu, Viêt Nam	b)
Tridacna gigas	Sauvage	Tous	Îles Marshall, Îles Salomon, Tonga, Viêt Nam	b)
Tridacna maxima	Sauvage	Tous	Cambodge, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Mozambique, Tonga, Vanuatu, Viêt Nam	b)
Tridacna noae	Sauvage	Tous	Fidji, Îles Salomon, Micronésie,Vanuatu	b)
Tridacna rosewateri	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Tridacna squamosa	Sauvage	Tous	Cambodge, Fidji, Îles Salomon, Mozambique, Tonga, Vanuatu, Viêt Nam	b)
Tridacna tevoroa	Sauvage	Tous	Tonga	b)
GASTROPODA				
MESOGASTROPODA				
Strombidae				
Strombus gigas	Sauvage	Tous	Grenade, Haïti	b)
CNIDARIA				
ANTHOZOA				
HELIOPORACEA				
Heliporidae				
Heliopora coerulea	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
SCLERACTINIA				
Scleractinia spp.	Sauvage	Tous	Ghana	b)
Agariciidae				
Agaricia agaricites	Sauvage	Tous	Haïti	b)
Caryophylliidae				
Catalaphyllia jardinei	Sauvage	Tous	Îles Salomon	b)
Euphyllia divisa	Sauvage	Coraux vivants, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Euphyllia fimbriata	Sauvage	Coraux vivants, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Euphyllia paraancora	Sauvage	Coraux vivants, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Euphyllia paradivisa	Sauvage	Coraux vivants, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Euphyllia yaeyamaensis	Sauvage	Coraux vivants, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Plerogyra discus	Sauvage	Tous, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Plerogyra simplex (Plerogyra taisnei)	Sauvage	Tous, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Mussidae				
Blastomussa merleti	Sauvage	Tous, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Cynarina lacrymalis	Sauvage	Tous, à l'exception des spécimens de mariculture attachés à des substrats artificiels	Indonésie	b)
Scolymia spp.	Sauvage	Tous	Tonga	b)
Pocilloporidae				
Seriatopora stellata	Sauvage	Tous	Indonésie	b)
Trachyphilliidae				
Trachyphyllia geoffroyi	Sauvage	Tous	Fidji	b)
FLORE				
Cycadaceae				
Cycas thouarsii	Sauvage	Tous	Mozambique	b)
Euphorbiaceae				
Euphorbia ankarensis	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia banae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia berorohae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia bongolavensis	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia bulbispina	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia duranii	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia fiananantsoae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia iharanae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia kondoi	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia labatii	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia lophogona	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia millotii	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia neohumbertii	Sauvage	Tous	Madagascar	b)

Espèces	Origine	Spécimens	Pays d'origine	Point de l'article 4, paragraphe 6
Euphorbia pachypodioides	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia razafindratsirae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia suzannae-manierae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Euphorbia waringiae	Sauvage	Tous	Madagascar	b)
Leguminosae				
Pericopsis elata	Sauvage	Tous	Côte d'Ivoire	b)
Orchidaceae				
Cypripedium japonicum	Sauvage	Tous	Chine, Corée du Sud	b)
Cypripedium macranthos	Sauvage	Tous	Corée du Sud	b)
Cypripedium micranthum	Sauvage	Tous	Chine	b)
Dendrobium bellatulum	Sauvage	Tous	Viêt Nam	b)
Dendrobium nobile	Sauvage	Tous	Laos	b)
Dendrobium wardianum	Sauvage	Tous	Viêt Nam	b)
Myrmecophila tibicinis	Sauvage	Tous	Belize	b)
Phalaenopsis parishii	Sauvage	Tous	Viêt Nam	b)
Rosaceae				
Prunus africana	Sauvage	Tous	Guinée équatoriale	b)